

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-14¹ **PROJET AVIS CESEC 2020-14**

Relatif au
Rilativu à u

Budget Primitif 2020,

Bughjettu Primitivu 2020

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 30 janvier 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Budget Primitif 2020 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 30 di ghjennaghju di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à Bughjettu Primitivu 2020 ;

Après avoir entendu, Monsieur Jean BIANCUCCI Conseiller exécutif, Président de l'AUE et Madame Alexandra FOLACCI Directrice Générale Adjointe en charge des finances

Dopu intesu, Jean BIANCUCCI, Cunsignieru Esecutivu, Presidente di l'AUE è Alexandra FOLACCI, Direttrice Generale Aghjunta in carica di e finanze,

Sur rapport de Marc NINU, pour les sections ;

À nant' à u raportu di Marc NINU *pè e sezione ;*

¹ A l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 11 février 2020 à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

*U Cunsigliu Ecunomicu, Suciàl, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria l'11 di ferraghju di u 2020, in Aiacciu*

Prununzia l'avisu chì seguita

L'équilibre budgétaire

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	937 594 879	1 100 593 295	352 076 255	189 077 839
<i>Dont autofinancement et emprunt</i>		<i>162 998 000</i>		<i>96 331 803</i>
Opérations d'ordre (opérations patrimoniales, autofinancement et amortissement)	295 587 378	132 588 962	147 588 962	310 587 378
<i>Dont virement de section</i>	<i>124 804 012</i>			<i>124 804 012</i>
TOTAL	1 233 182 257	1 233 182 257	499 665 217	499 665 217
Total général	Dépenses	1 732 847 474,00	Recettes	1 732 847 474,00

Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 1,289Mds €, dont 1,100Mds€ de recettes de fonctionnement (85.34%) et 189,078M€ en section investissement. Les recettes réelles d'investissement sont quasi-stables par rapport à 2019,

Hors emprunt, le montant des recettes réelles s'élève à 1,193 Mds€, en hausse de + 7% par rapport au BP 2019.

En fonctionnement,

Les recettes réelles de fonctionnement sont quasi stables par rapport à 2019. Elles sont estimées, sur une base prudentielle à 1 098 Mds € avec une progression moindre qu'en 2019, en raison du repli des recettes sectorielles de l'ordre de 17.16% lié à la réforme de l'apprentissage et à la non inscription de l'excédent de l'OTC au budget primitif.

La structure des recettes est stable, la part de la fiscalité demeure prépondérante, 59.74% du total des recettes, les concours extérieurs non-fléchés 32% et les recettes sectorielles 8.25%.

Le CESEC de Corse soulève avec satisfaction, la volonté de la Collectivité de Corse de ne pas actionner, pour cette année encore, le levier fiscal.

Le CESEC s'inquiète du recul significatif des recettes sectorielles de fonctionnement dans le domaine de l'apprentissage, dû à la réforme de l'apprentissage, et des conséquences sur les politiques publiques en la matière, pour les jeunes et les structures de formation.

En investissement, les recettes réelles d'investissement représentent un volume, hors emprunt, de 92.7M€, quasi stables par rapport à 2019.

Les recettes sectorielles s'élèvent à 69,642M€. Elles constituent un moyen de financement non négligeable des principaux programmes d'investissements et sont majoritairement constituées par les financements d'Etat (60.2%) ; crédits européens (12.21%).

L'année 2020 s'annonce comme une année charnière pour préparer les programmations à venir. S'il semble que les niveaux du CPER, du plan d'investissement, en substitution du PEI, soient du même ordre que les précédents, une inquiétude s'est exprimée vis-à-vis des programmes européens qui pourraient enregistrer une baisse globale de l'ordre de 20%.

Les dépenses

Le montant prévisionnel des dépenses réelles s'élève à 1,290Mds€. Elles relèvent majoritairement de la section de fonctionnement pour 73%, avec un montant de 937,595M€ et pour 25% de la section investissement pour un montant total de 352,076 M€.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 352.076M€ et se répartissent ainsi, 51% sous maîtrise d'ouvrage, 47% pour les subventions d'investissement et 2% pour les immobilisations financières.

311M€, sur les chapitres ventilés, sont destinés au financement des politiques publique (79% du volume total) ; 41,076M€, sur les chapitres non ventilés, concernent exclusivement le remboursement du capital de la dette.

Ces dépenses d'investissement sont couvertes à hauteur de 46% par l'autofinancement, 27% par l'emprunt et 27% par les recettes sectorielles et le FCTVA.

Langue corse :

Le **CESEC constate** avec satisfaction que la Langue corse, de par le maillage de ses activités, entre dans de multiples domaines culturels.

Etant donné de la multiplicité des champs d'actions qu'elle déploie, sur de nombreux autres secteurs, ceux-ci se répercutent sur différentes évaluations et prévisions budgétaires. De ce fait, **les membres du CESEC prennent conscience** de la difficulté d'isoler la masse financière qui correspond à la Langue corse à elle seule qui pourtant mériterait que lui soit consacrée une analyse spécifique.

Culture/ Patrimoine :

Le **CESEC remarque** avec satisfaction que l'annonce des projets culturels et patrimoniaux, faite par la Collectivité, est innovante et ambitieuse.

Le **CESEC tient compte** de la volonté de la CdC de maintenir une politique budgétaire saine et équilibrée, mais les membres du Conseil observent que dans la part « fonctionnement » du budget de la culture et du patrimoine, une marge de manœuvre étroite lui est assignée.

Le **CESEC souhaite** toutefois que de nouvelles initiatives de productions artistiques et culturelles intra et hors établissements, puissent voir le jour et que celles-ci ne soient pas fortement pénalisées par ces contraintes.

Le **CESEC perçoit** dans le cadre du budget d'investissement, que contrairement au budget de fonctionnement, une part budgétaire importante aux soutiens de structures culturelles et patrimoniales, va permettre un déploiement favorable aux actions envisagées sur le territoire.

Le **CESEC signale** que l'amélioration d'équipements existants et l'ouverture de nouvelles structures généreront à terme, des dépenses de fonctionnement accrues, qu'il sera nécessaire de prévoir et d'abonder.

Formation professionnelle/ apprentissage :

La loi 2018-771 du 05 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme les règles relatives au dispositif d'apprentissage et la répartition des compétences. Elle supprime toute référence à l'apprentissage dans les compétences générales des régions et les OPCO assureront désormais le financement des contrats d'apprentissage selon le niveau de prise en charge fixé par les branches.

La Collectivité de Corse, jusqu'au 31 décembre 2019, percevait 10 898 912€ et intervenait à hauteur de 11,5M€ dans le cadre d'un ensemble de dispositifs. Les ressources étaient issues de la taxe d'apprentissage (8 961 000€), de la TICPE ressources régionales apprentissage (722 718€) et de la TICPE Prime employeur apprenti (1 215 194€).

En 2020, la CdC percevra une « compensation réforme de la taxe apprentissage » à hauteur de 1 634 719€, **soit une perte de ressources pour l'apprentissage de l'ordre de 85%.**

Le **CESEC de Corse**, dans son rapport « les conséquences de la loi 2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel », **a mis en évidence** un certain nombre d'inquiétudes que suggère cette réforme pour la Corse, notamment pour l'apprentissage.

En effet, **le CESEC attirait**, dans ledit rapport, l'attention sur les risques liés à une baisse significative des ressources, baisse confirmée dans le BP 2020, sur la politique d'aménagement du territoire mise en œuvre depuis plusieurs années et sur les installations présentes sur le territoire, notamment les plus éloignées des centres urbains.

Aussi **le CESEC a formulé** un certain nombre de pistes et préconisations, et **réitère**, tel que formulé dans son rapport, son souhait de permettre à la collectivité de conserver ces prérogatives issues de la loi de janvier 2002, en faisant valoir ses spécificités vis-à-vis des autres régions.

Les autorisations de programme et d'engagement de la collectivité de Corse

Les autorisations de programme (AP) nouvelles

Le montant des AP nouvelles s'établit à 410,582M€, soit + 18,9% par rapport au BP 2019.

Les autorisations d'engagement (AE)

Pour 2020, le montant des AE nouvelles proposées s'établit à 491,775M€, en baisse de 9.60% par rapport aux ouvertures d'AE portées au BP 2019.

La dette de la collectivité de Corse

Au 31 décembre 2019, la dette de la CdC s'élève à 780M€.

L'emprunt d'équilibre, se situe à 96,331M€.

Les emprunts « toxiques », au nombre de 4, représentent un montant de 38 099 284€.

Tout en ayant conscience, d'une part, des difficultés qui existent actuellement pour sortir des emprunts toxiques, et d'autre part, des conséquences budgétaires et financières de ces

sorties, le **CESEC encourage**, néanmoins, la CdC à examiner l'ensemble des pistes et solutions qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour leur neutralisation.

La dette garantie: la CdC garantie 384 emprunts pour un capital restant dû de 202,167M€.

Les frais financiers: l'inscription des crédits au titre des charges financières s'établit à 63,155M€

Sur la forme, le CESEC salue la qualité du document budgétaire pour sa présentation claire, lisible, et pertinente.

Cependant, sur le fond, en ce qui concerne les politiques publiques destinées à répondre aux grands problèmes de société que sont, par exemple, le logement, l'accès à la santé, le décrochage scolaire, l'accès à l'emploi, l'ESS, la mobilité, la fracture numérique, les politiques d'aménagement et de développement durable, l'innovation sociale, l'innovation durable, il est très difficile de distinguer la mise en œuvre des actions prévues et votées par la Collectivité.

Par exemple, la question du logement, et en particulier du logement des plus démunis, est une question importante aujourd'hui en Corse. Il y a, sur le territoire, encore des gens qui n'arrivent pas à se loger. La difficulté d'appréciation de cette politique dans l'examen du budget résulte du fait qu'il est difficile d'identifier certaines politiques publiques qui ont directement trait à ces questions, et qui ne bénéficient pas d'une mise en avant dans le document actuel.

En particulier, le CESECC apprécierait que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) soit spécifiquement identifiée comme axe stratégique, et politique publique, à part entière dans les documents budgétaires, ce qui assurerait une meilleure visibilité de cette problématique d'importance pour notre territoire.

En termes de performance budgétaire, le CESECC relève le bon niveau des soldes de gestion, état révélateur des efforts réalisés en matière de maîtrise budgétaire pour que la CdC maintienne un niveau d'investissement, tout en limitant le recours à l'emprunt, à hauteur de la trajectoire financière définie pour la période 2018-2021.

De plus, le CESECC constate avec satisfaction que se sont tenues, au cours de l'exercice 2019, un certain nombre d'assises et de sollicitations citoyennes (i scontri di u sportu, Assises de la jeunesse, assises de la santé, scontri di i territorii, etc.), et que sont prévues à l'automne 2020 les assises du climat. Ces événements ont permis d'induire plus de concertation dans la définition des politiques publiques et sont de nature à en améliorer la mise en œuvre au plus près des territoires et de leur population.

Le CESEC accueillerait favorablement, pour le prochain exercice budgétaire, afin d'avoir une meilleure visibilité concernant les différentes politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse, que le budget primitif soit accompagné d'un document support qui viserait :

- **A apprécier la part contractualisée avec les différents partenaires (Etat, Europe etc.) ;**
- **A appréhender, de manière plus précise, les affectations et programmations relatives aux différentes politiques sectorielles avec un bilan des actions menées ;**
- **A établir un état comparatif, doté d'une analyse des écarts, avec les années précédentes ;**
- **A apprécier les volumes financiers des budgets des offices, agences, et satellites de la collectivité, auxquels la Collectivité de Corse a délégué des politiques publiques, et qui ont leur propre budget.**

Par ailleurs, le CESEC souhaiterait qu'il y ait une meilleure lisibilité des mesures en faveur des aides aux entreprises, et des TPE en particulier.

Le CESEC apprécierait que soit transmis et examiné, comme le sont le rapport sur le développement durable et le rapport sur l'égalité femmes/hommes, un rapport sur l'évaluation des politiques publiques.

Enfin, le CESEC, conscient du défi à relever que représente la mise en place de la collectivité de Corse, tant sur le plan des politiques publiques et que sur le plan organisationnel, considère que sur ce dernier point il est un aspect sur lequel il sera nécessaire d'accorder une attention tout aussi particulière : œuvrer au développement du sentiment d'appartenance à une même collectivité, notamment des agents de la CdC.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA